

ORGANISATION PAR QUARTIER

Des typologies et des organisations très personnalisées selon chaque hameau

Chacun des hameaux propose des typologies et des organisations du bâti assez différentes. S'il existe bien sûr des récurrences dans les implantations et les formes comme l'a démontré l'analyse précédente, aucun noyau urbanisé ne ressemble à l'autre. Cette variété exacerbe donc un peu plus l'atomisation et la singularité du motif urbain constaté à Roberval.

Noël-Saint-Rémy, une urbanisation dictée par les vallons

Noël-Saint-Rémy offre deux visages radicalement opposés. Le noyau ancien ancré sur le débouché de trois vallées sèches et le quartier récent pavillonnaire constitué le long de la perspective château/église.

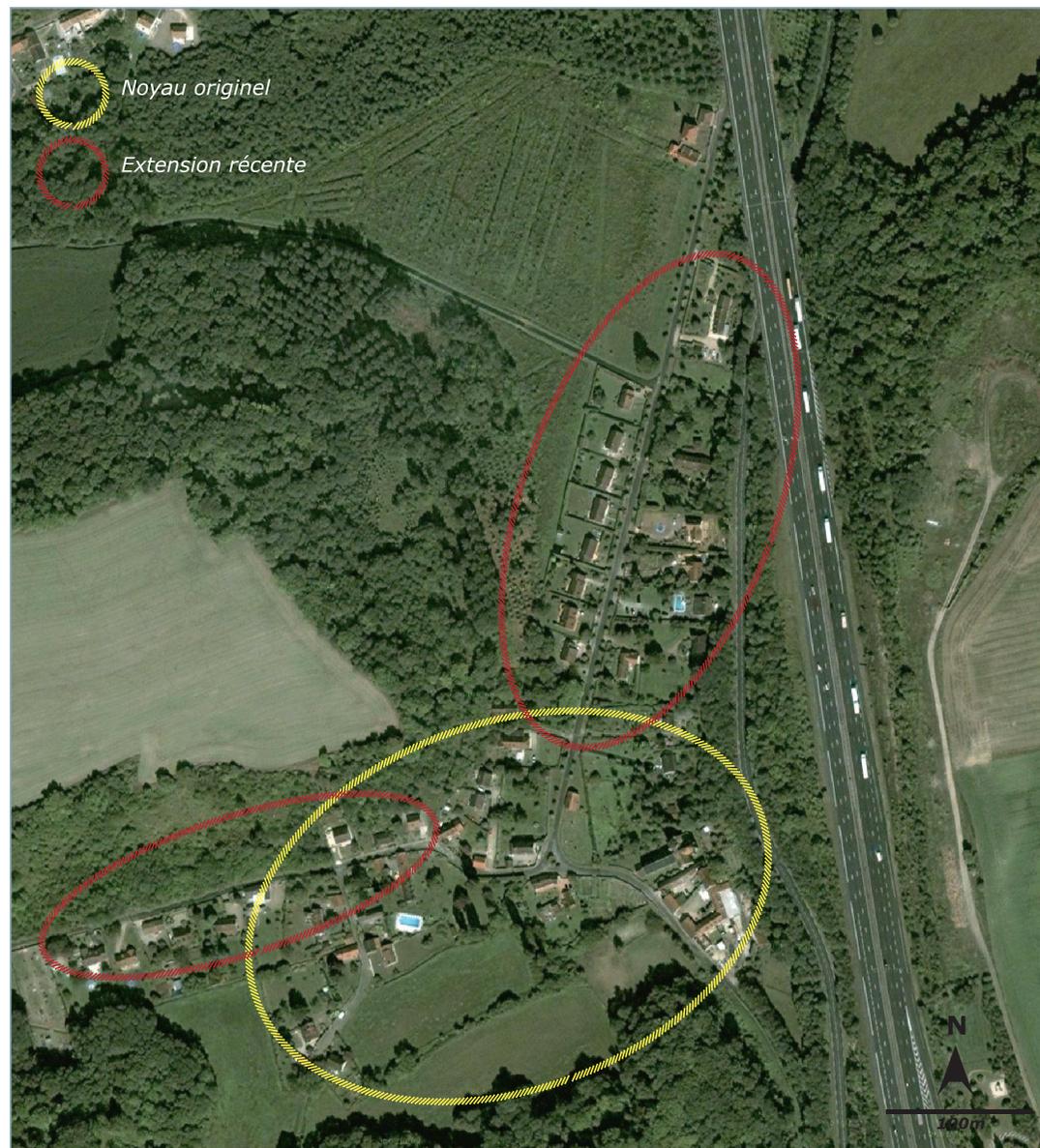
Le noyau ancien

Il se divise en deux parties. Le quartier de l'église regroupe une succession de volumes bâtis chaînés les uns aux autres et se développant autour d'un espace central. Il s'agit de l'ancien prieuré (hôtel de Saint-Nicolas) qui a été remanié au gré des époques mais en conservant son organisation d'origine. Flanquée de l'église massive, cet ensemble qui s'adosse au coteau et contrôle l'accès à la cavée, forme un corps bâti très homogène, peu ouvert sur l'extérieur et se donnant à voir comme une seule et même entité; dommage que quelques fausses notes dans sa réhabilitation viennent appauvrir sa valeur et son intégrité architecturales.

Son isolement relatif lui confère une certaine monumentalité et une mise en scène originale dans le paysage villageois. Son calage dans la « gueule » de la cavée aux versants boisés lui offre un écrin végétal qui renforce son expressivité et son caractère « replié ». Il trouve avec le clos verdoyant qui lui fait face, un prolongement logique et très pittoresque qui en renforce la valeur patrimoniale.

La place du calvaire, carrefour ancestral à la confluence des vallons, orchestre la transition avec le second noyau bâti de Noël-Saint-Rémy où se décline plusieurs typologies bâties et d'agencements. Le presbytère a, semble-il, fixé un premier sous-ensemble composé de fermettes de factures architecturales et d'implantations assez similaires. L'alignement sur la rue d'une des façades est fréquent comme le chaînage des murs de clôtures qui assurent une véritable cohésion du bâti et un cadrage net de l'espace viaire. Le paysage villageois est ici traditionnel, formé d'un corridor minéral assez marqué.

Un second sous-ensemble s'appuie sur la rue de la Cavée Martine et le long du chemin d'Harcelay ; il s'agit d'un tissu plus récent, constitué en grande partie après les années 1950 sur le mode pavillonnaire. La mise à distance du bâti vis-à-vis de la rue est ici la règle. Ce retrait se trouve exacerbé par la pente aux abords du cimetière, les maisons étant perçues depuis la route située plus en hauteur. Les jardins qui s'exposent en façade à travers des clôtures peu opaques génèrent un environnement villageois radicalement différent, où la végétation interpénètre avec insistance le tissu bâti.



Noël-Saint-Rémy



-  Noyau ancien villageois
-  Noyau ancien religieux
-  Espace non bâti de distanciation des deux noyaux bâtis



Centre ancien de Noël-Saint-Rémy



Le carrefour du calvaire délimite clairement les deux noyaux de Noël-Saint-Rémy. Le presbytère borne encore le quartier résidentiel, orienté dans la direction de la cavée d'Harcelay.



Les deux noyaux se trouvent toujours séparés par un vaste clos non bâti, où persistent encore une pâture parcourue par quelques chevaux et une poignée d'arbres fruitiers. L'ensemble tenu sur ces rives par un joli muret de pierre calcaire, définit un espace non bâti qui laisse pénétrer le paysage du coteau et qui instaure une mise à distance explicite entre ces deux typologies d'urbanisation.



Le quartier ancré sur la cavée d'Harcelay mélange bâti ancien et bâti récent. L'adossement au coteau constitue ici un trait de caractère commun qui agit comme un agent fédérateur d'expressions «architecturales» disparates.



La rue de la Cavée Martine est singulière par sa relation directe sur le coteau qu'elle invite dans l'espace urbanisé. Dans cette rue, les volumes s'adossent perpendiculairement, dessinant un font bâti plus aéré.



Le traitement des rues ont conservé leurs allures champêtres, une sobriété qui participe grandement à la qualité et au charme du village.



-  Noyau récent
-  Espace non bâti de distanciation des deux noyaux bâtis
-  Cimetière:
Bornage stabilisateur de l'extension urbaine

Les extensions pavillonnaires

Cantonnées aux abords de la perspective du château, elles composent une sorte de faubourg qui jusqu'à récemment se limitait grosso modo au vallon de Noël-Saint-Rémy. Des constructions sont venues progressivement transgresser cette limite géographique, perpétuant cette logique de développement linéaire le long de la voie, annonçant une conurbation avec la mairie mais opérant une opacification du rapport visuel au grand marais de Fosse.

A l'ouest de la voie, l'organisation du bâti témoigne d'une relative rigueur dans la composition et la découpe du parcellaire très homogène. Ce tissu composé de maisons individuelles localisées en retrait des limites séparatives sur rue respecte un alignement strict sur la façade principale par leurs clôtures principalement dominées par la végétation. A l'inverse, la rive opposée montre une plus grande liberté dans les implantations des constructions, qui malgré la proximité de l'autoroute, ont préféré s'installer à distance de la rue sur les premiers mètres du coteau, là où le sol était sans doute moins humide. Le maintien d'un accotement enherbé planté d'une double ligne de cerisiers offre ici un espace public valorisant qui aide à la greffe urbaine de ce quartier en rupture typologique avec le cœur ancien de ce hameau. Il restitue, dans une expression moins éclatante, la nef arborée qui perdura jusqu'à la seconde moitié du XIXème siècle et conforte ainsi la force et la pertinence de ce tracé historique.



Extensions nord et sud-ouest de Noël-Saint-Rémy



Traduction emblématique du tissu pavillonnaire, le quartier greffé autour de la rue de l'Eglise a su tenir compte de l'ordonnement dicté par ce tracé rectiligne.



Si en rive ouest, le bâti individuel respecte un alignement, sur le rive opposée, il est plus souvent en retrait et déroge à ce principe homogène d'implantation.



La conurbation entre le noyau pavillonnaire et la mairie est en route malgré les contraintes sonores du viaduc. Cette extension se fait au détriment d'une relation franche avec l'espace du marais de Fosse.



Bâties anciens et bâtis récents se mélangent dans cette partie du village où la proximité du coteau agit comme agent fédérateur.



Sur ce coteau naguère couvert de vigne, les extensions du village se sont installées en engageant un rapport complexe avec la topographie, générant des ouvrages parfois importants et pas toujours élégants.



Malgré le paysage fermé de la cavée d'Harcelay, le village s'est étendue en direction du cimetière délogé un siècle plus tôt du pied de l'église, au point de le rejoindre et de l'associer à nouveau à l'aire urbanisée. Cet ensemble bâti composé de pavillons occupe plutôt la partie basse du versant à distance de la route.



Fosse, une forme linéaire conservée

A une échelle moindre, le hameau de Fosse répète cette partition du tissu bâti entre une typologie pré-industrielle et une typologie pavillonnaire. Le noyau ancien se compose de bâtiments accolés formant de longs corps bâtis souvent adossés à la voie. Coincée entre la topographie du coteau et les fonds humides du vallon, la forme urbaine est ici un peu atypique, le bâti ne se développant que d'un seul côté, laissant tantôt le paysage de coteau dialoguer avec l'habitat, tantôt celui du marais. La dimension des constructions est souvent conséquente au regard de la superficie de la parcelle d'accueil. Là aussi, le chaînage des murs de clôture conforte l'unité et la compacité de cet ensemble.

Il n'en est pas de même pour les extensions pavillonnaires qui en grande partie dérogent à toutes ces règles. Localisées à l'est du hameau primitif, elles ont profité d'un adoucissement du coteau pour gagner ses pentes autrefois cultivées, en utilisant la matrice parcellaire en lanière issue des pratiques agricoles (1). Les bâtiments, plus petits, profitent paradoxalement d'une étendue de terrain bien plus importante mais curieusement, ils ont respecté l'alignement dicté par le tissu ancien et évité les terres humides. Ce n'est pas le cas des dernières constructions (2) qui ont pris place en contre-bas de la route, dans l'espace du marais, là où personne n'avait jamais encore osé construire. Bien qu'éloignées du bord de voie, elles ont introduit une bilatéralité du tissu qui exacerbe encore plus l'opposition de style entre les deux entités bâties du hameau.

Ainsi, deux ambiances villageoises s'opposent radicalement à Fosse, qui trouve dans l'adossement végétal du marais et du coteau un facteur d'unité bien venu.

 Noyau ancien villageois
 Noyau récent

Fosse



Fosse s'est étendue vers l'est sans s'attacher à produire une organisation en cohérence avec le noyau originelle, d'abord en s'attaquant franchement au coteau, puis en descendant dans la zone humide du marais. La conservation du muret de pierre assure encore une maigre filiation avec les corps bâtis anciens.

Le bâti ancien présente une certaine massivité due à son linéaire mais également à sa hauteur.



Les maisons récentes construites dans la zone de marais (à gauche) occupent une situation encaissée et se tiennent à l'écart du trottoir, ce qui les déconnectent de la rue et renforcent leur caractère marginal par rapport au bâti ancien (à droite) très souvent en appui sur la voie.

Sur le coteau, une urbanisation en double niveau s'est organisée au gré des opportunités foncières, générant des vis-à-vis délicats.



Le château continue d'imposer une certaine qualité paysagère aux hameaux de Roberval et de Carrieuse, faite de simplicité et d'authenticité qui se donne à voir avec expressivité au droit de son jardin.



La compacité du bâti autour du carrefour des vallons répond à la monumentalité du château et de son mur d'enceinte. Malgré l'écrasement du viaduc, l'ensemble exprime encore une ambiance villageoise dont les qualités du bâti méritent d'être reconnues.

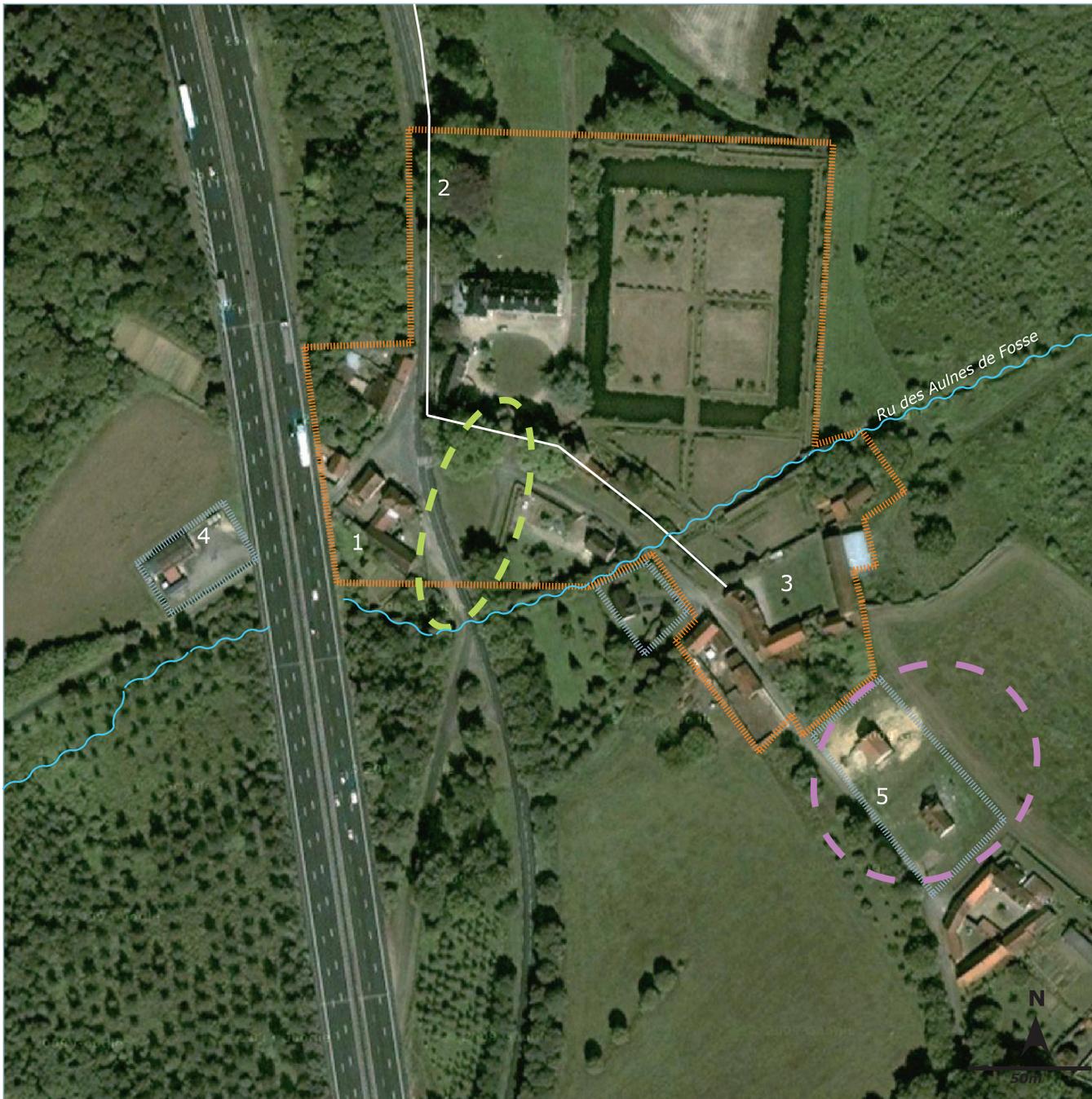


Le château, implanté à proximité de la route, participe directement au paysage du hameau et agit comme une pièce d'articulation monumentale entre Roberval et Guidon, notamment par le linéaire imposant de son mur d'enceinte.



A Carrieuse, le corps de ferme de l'ancienne basse-cour du château prolonge le domaine jusqu'au versant du coteau où il s'arrête franchement par deux façades opaques, tournant le dos au hameau de Carrieuse.





Roberval

Roberval, une organisation conditionnée par le château

Malgré la dimension réduite de cette entité urbanisée, l'organisation du bâti se conjugue sur deux modes.

- Sous le viaduc, au carrefour des routes, un tissu homogène en typologie et en âge compose un ensemble compact (1), qui porte encore les stigmates de l'espace de représentation alloué au château au moment du tracé de la grande perspective. La lecture d'une sorte de place est encore perceptible bien que les remaniements de la voirie et les petits aménagements annexes aient perturbé les lieux. Le bâti assez haut et plutôt massif mais limité en nombre de volumes, suffit pourtant à exprimer une certaine urbanité, sans doute en partie par la persistance heureuse du café.

- Le château fait office d'articulation vers Guidon et le quartier de l'ancienne basse-cour. Là encore, ce sont les murs (2) plus que le bâtiment du château qui dessine le cadre urbain. Les volumes construits s'y adossent d'ailleurs en bordure de la RD 100, s'écartant ainsi du milieu de la rivière dans lequel jardin et parc ont pris depuis longtemps leurs quartiers. Murs, grilles, colombier glissent progressivement vers le petit noyau de l'ancien gué et de la basse-cour (3), composé de petites maisons à l'ouest et d'un ensemble fermier important à l'est. Ce dernier développe un linéaire bâti conséquent dessinant une vaste cour ouverte vers le parc du château et le val du Rouanne. Il génère un pincement de la voie qui jusqu'à récemment délimitait clairement Roberval de Carrieuse. Ici, le bâti ancien, l'étroitesse de la route, la présence affirmée du végétal et du château, la mise à l'écart de la route et du viaduc (que l'on oublie un peu !) impriment à cette séquence un caractère remarquable.

Le bâti récent se limite à une maison discrètement insérée dans l'ensemble bâti ancien, face au pont de l'Arche. Seul le petit hangar et la maison qui l'accompagne (4), situés au pied du viaduc, s'affiche comme une pièce déconnectée de cette organisation gravitant autour du château. Sa position satellite, de l'autre côté de la limite imposée par l'ouvrage d'Art, lui confère une statut particulier qui la détache de fait du noyau de Roberval.

Chemin de Carrieuse, deux nouvelles maisons (5) sont venus combler «l'espace tampon» qui séparait depuis toujours ces deux hameaux du val du Rouanne, imposant une nouvelle typologie dans cet ensemble séculaire et d'une grande stabilité.

- ⋯⋯⋯ Noyau ancien villageois
- ⋯⋯⋯ Espace non bâti de distanciation des deux noyaux bâtis
- ⋯⋯⋯ Espace non bâti de distanciation conquis par le bâti



Carrieuse, une composition atypique

La composition originelle de ce petit hameau sur coteau est marquée par deux corps de ferme périphériques cernant un petit noyau de maisonnettes ouvertes sur la vallée du Rouanne. La première ferme en aval forme un bel ensemble bien conservé totalement introverti autour de sa cour. L'effet visuel produit par la pente exacerbe sa massivité et met également en scène son joli portail. L'autre ferme, plus petite, occupe une situation de confins, et s'ouvre sur le grand paysage du vallon. La construction récente de deux nouvelles maisons individuelles entre la grande ferme et la basse-cour a non seulement destabilisé l'organisation subtile de Roberval et de Carrieuse en important une typologie très étrangère au système urbain et a engagé une conurbation entre ces deux entités jusque-là séparées.

L'aspect décousu du tissu bâti dégage une impression de dissolution de l'urbanisation, qui progressivement se voit gagnée par les espaces boisés. Le chemin des Carrieuses aux allures de tranchée renforce le caractère intime et reculé de ce petit quartier.



En aval de la côte, Carrieuse est bornée par une jolie ferme à cour fermée qui a conservé ses qualités architecturales.



L'espace de distanciation entre Roberval et Carrieuse a été récemment emblavé par deux constructions imposantes, installées au plus haut du talus pour s'accaparer la vue sur le vallon du Rouanne. Elles opèrent ici une rupture profonde dans la typologie du bâti, à la fois dans cette implantation ostentatoire que dans le rejet de toute compacité.



Carrieuse se singularise par une atomisation de ses constructions tout au long du chemin qui remonte le vallon. Trois sous-ensembles se distinguent, dont celui-ci, au centre, composé de petites maisons regroupées sur un léger replat du coteau.

Guidon, une forme urbaine accrochée sur la route encore expressif

Guidon, cela a déjà été mentionné, est inféodé au tracé de la RD 100. Le front bâti s'appuie majoritairement sur la rive est, composant un paysage construit unilatéral, auquel répond une rive escarpée et enfrichée. Il dessine une continuité de volumes ou de murs de clôture ou de soutènement selon les configurations du relief qui finissent par composer une véritable continuité. Un petit ensemble ancien sur la rive opposée déroge ponctuellement à cette composition.

Le moulin Henry borne ce tissu allongé où domine le bâti ancien mais dans lequel sont venues s'inscrire ponctuellement des habitations récentes généralement implantées à distance de la voie et le plus souvent en contre-bas du coteau. A l'autre extrémité, le hameau est ponctué par une belle ferme installée sur le point de rupture de pente du coteau et qui tient bien le seuil.

Par la proximité de la RD100 et de l'autoroute, Guidon affiche une ambiance routière prononcée, mais la silhouette pittoresque de bande bâtie accompagnée par les grands arbres du fond de vallée propose un paysage qui a conservé encore des accents d'authenticité.



Un paysage de corridor bâti typique des villages-rues.



Un bâti récent qui s'interpénètrent dans le tissu bâti ancien, formant par endroits un second rideau.



Au nord, la fermette offre un bornage bâti de grande qualité, remarquable par son implantation dans la pente et l'agencement complexe de ses volumes.



Le moulin Henry appartient au domaine du château par son accroche à son mur d'enceinte mais s'associe également au front bâti de Guidon.



Le Fond Maillet a très peu muté au cours de l'histoire. Il a conservé ses caractéristiques de compacité et d'unité qui en font aujourd'hui, un ensemble bâti de caractère.

Le Fond Maillet, un écart figé dans son site

C'est sans doute l'entité urbanisée qui a connu le moins d'évolution. Son organisation actuelle montre encore ce double rideau de bâtiments allongés et opaques sur l'extérieur, formant une cour centrale protégée et étroite, à l'abri des intempéries. L'ensemble est homogène et en parfaite adéquation avec son site topographique, verrouillant l'accès à la forêt et s'affichant comme une sentinelle.



Il se développe autour d'une cour commune, à l'abri des intempéries et des regards, à portée de main de la fontaine-lavoir.



Curieusement, c'est dans ce contexte très statique que c'est implantée une maison très moderne, profitant de la lisière forestier et de la belle vue offert par cette situation. Bien que située au premier plan du Fond Maillet, elle ne nuit pas à la qualité paysagère de sa silhouette.



Ferme de Fond Maillet

Moru, un hameau « neuf » en quête d'identité

Le motif bâti est ici moins lisible, majoritairement récent, moins composé; on lit un quartier qui s'est constitué au fil de l'eau, sans autre logique que celle des opportunités foncières livrées au coup par coup. On peut toutefois déterminer un premier sous-ensemble situé sous la rue principale (1), caractérisé par des bâtiments importants et souvent anciens (écoles, fermettes). Le second sous-ensemble s'exprime à travers une juxtaposition de maisons individuelles campées tantôt dans un parcellaire nouveau (2), tantôt dans d'anciennes lanières (3) dessinées sur le flanc du coteau (dessin agricole). C'est un paysage « urbain » assez hétérogène, tant dans les écritures que dans les implantations, avec comme seul espace public, celui de la rue. L'imposant coteau boisé, comme le marais à Fosse, agit comme un agent fédérateur de ces individualités.



Moru, dans sa partie «Roberval», s'est organisé «au fil de l'eau» comme le petit îlot de la Cavée du Roi, sans produire de réelle qualité de paysage bâti.



Moru

Le bâti ancien est peu présent dans la partie de Moru appartenant à Roberval. Il s'agit finalement d'un quartier majoritairement récent concentré en partie haute en adossement de la lisière boisée, alors que le bâti ancien se limite sur le pied de coteau, formant un ensemble chaîné par des beaux murs de clôture en pierre.

Une déclinaison de petits espaces simples et cohérents avec le contexte paysager de la commune

A chaque hameau correspond un cortège d'espaces publics, souvent réduit au strict minimum. L'atomisation de l'urbanisation, les sites d'implantation de celle-ci, la configuration particulière du relief, explique en grande partie l'absence de place « classique » comme on en rencontre dans d'autres villages alentours.

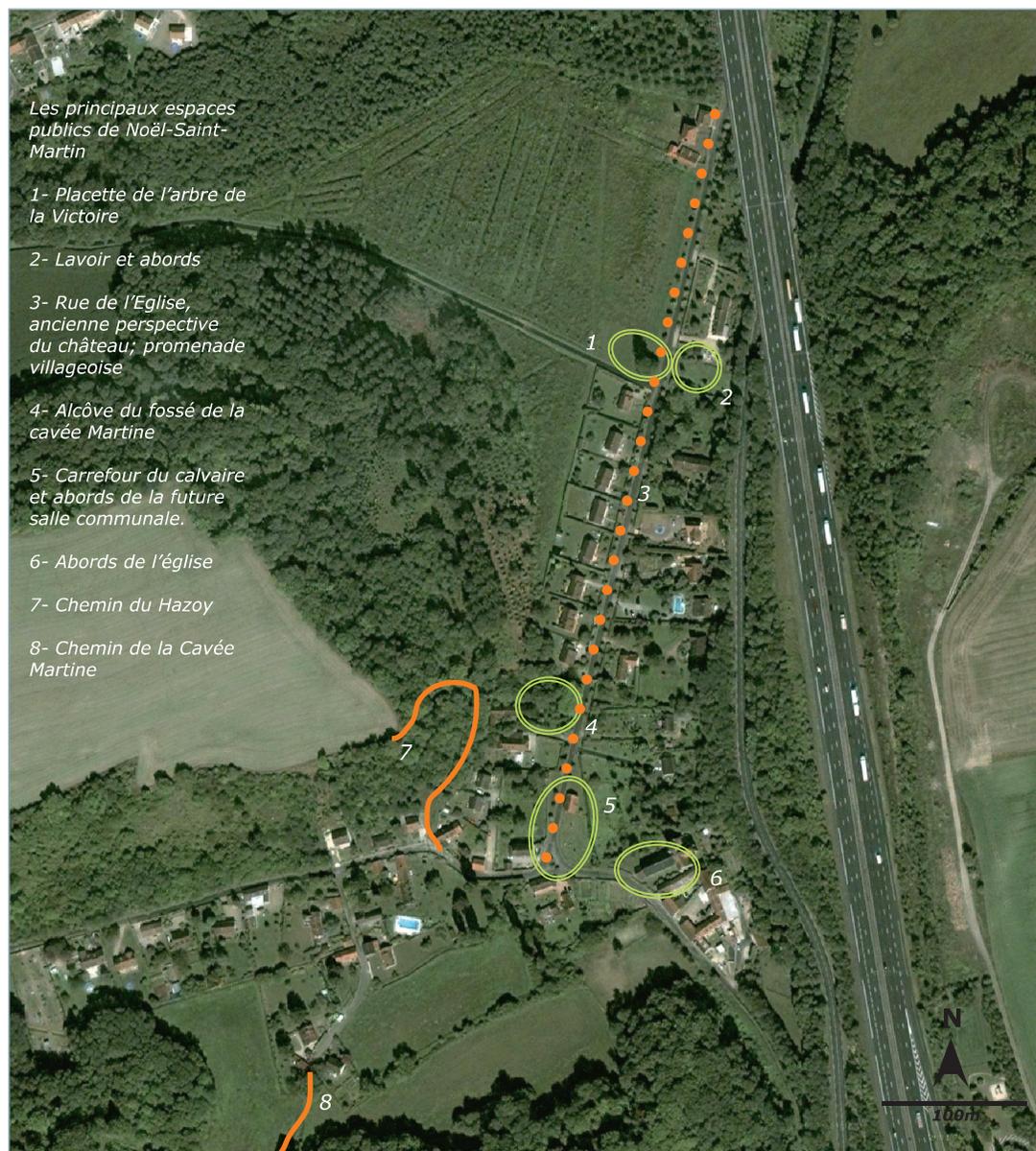
• A Noël-Saint-Rémy

Les rues plus nombreuses diversifient ici les cas de figure. La perspective de la rue de l'Eglise (3) est une structure monumentale dans sa longueur, mais qui a conservé un gabarit comme toute étroite pour un tel tracé. Banquettes engazonnées et lignes de cerisiers composent ici une scénographie villageoise plaisante qui se prolonge autour du carrefour du calvaire par un bouquet de tilleuls. La présence de telles surfaces enherbées qui accompagnent cette partie du village est d'ailleurs une marque d'identité rurale indéniable, à l'heure où la tendance est à la minéralisation de sols en milieu urbanisé. Le paysage des rues n'a pas la même verdoyance dans la seconde partie du village où s'exprime une franche minéralité en raison notamment de la plus grande proximité des constructions en bord de voie.

Il n'existe pas réellement de place à proprement parler, mais plutôt des évasements ponctuels de l'espace de la rue, au gré d'usages ponctuels. Le carrefour qui borne l'extrémité sud de la rue de l'Eglise forme un lieu pittoresque mais avant tout inféodé à la route.

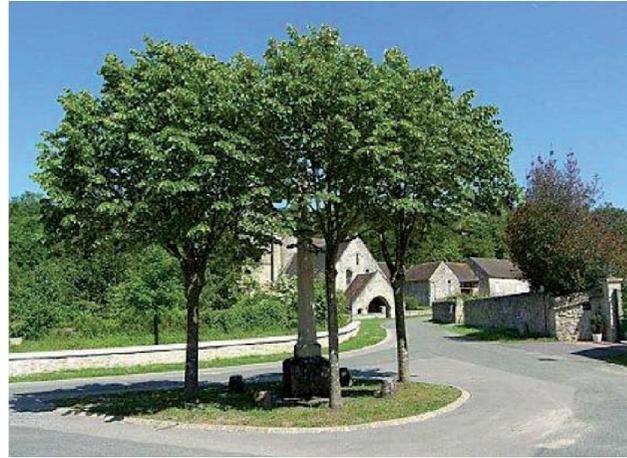
Non loin de ce carrefour, une parcelle non bâtie (4) a donné lieu à l'aménagement d'un espace planté en bord de ruisseau, mais qui ne s'affiche pas assez comme un endroit réellement appropriable et public, s'apparentant à un lieu résiduel. Sa localisation n'est pourtant pas complètement anodine car elle correspond à une rupture entre le tissu pavillonnaire et le noyau ancien de Noël-Saint-Rémy et donne à voir une structure du réseau hydrographique.

L'église (6) ne bénéficie pas d'espace de représentation classique comme la plupart des autres édifices religieux qui s'accompagnent souvent de place. Le porche puis la rue font ici office de parvis et suffisent finalement au monument, la cavée de l'Eglise étant une voie très peu passante. Le cimetière primitif a cédé son emprise à une sorte d'espace jardiné, ponctué d'arbustes figés par des tailles sévères et géométriques ; il ne s'agit pas là non plus d'un espace très fréquenté, mais plutôt d'un simple auxiliaire permettant de faire le tour de l'édifice.





L'absence de bordurage, la préservation d'accotements enherbés contribuent à la scénographie rurale des abords de l'église. Une simplicité de traitement idéal pour ce monument majeur du vallon. Autour de l'édifice, l'ancien cimetière a laissé sa place à une collection d'arbustes taillés, qui évoque un semblant de jardin.



Le petit bouquet de tilleuls qui orne le carrefour s'inscrit dans la continuité de cette écriture dont la simplicité laisse l'architecture de pierre exprimer toute sa noblesse, car l'espace public n'entre jamais en concurrence avec le patrimoine bâti.



Planté en 1921, cet épicéa, espèce exotique à l'époque, singularise la rencontre du vallon de Noël-Saint-Martin et le vallon de Fosse. Seul, le banc qui l'accompagne évoque l'idée d'un espace public



Grâce à un trafic automobile très sporadique, la rue de l'Eglise offre un espace public conséquent, un lieu de promenade, usage qu'elle a finalement toujours assuré. Son cortège arboré comme les trottoirs en herbe participent à l'agrément de cette perspective et en confirment le statut piétonnier.



Cet accotement engazonné agit comme un lien spatial entre le noyau ancien et le quartier récent de la rue de l'Eglise.



Espace public discret, cette alcôve donne accès au ruisseau de la cavée Martine. Elle délimite de part et d'autres les deux noyaux urbanisés du village, situation symbolique finalement peu mise à profit. Rien n'indique la présence de l'eau ni même le statut public du lieu.

L'acquisition récente par la commune d'un bâtiment pour y réaliser une maison communale comporte un terrain ouvert qui s'inscrit à la rencontre du petit espace ouvert sur le fossé et du carrefour du calvaire. Il s'affiche comme une extension logique de ces deux lieux qui bornent la perspective du château et offre une belle opportunité de confortement d'un espace public central ancré dans un tracé historique et symbolique.

L'arbre de la Liberté n'a pas engendré la création d'un lieu clairement défini dans ses limites et dans ses usages. C'est avant tout une parcelle engazonnée qui s'ouvre sur l'espace du vallon et marque la rencontre entre le vallon de Fosse et celui de Noël-Saint-Rémy. Seul le banc indique qu'il s'agit là un espace public. Presque en face lui, le lavoir profite d'un espace de représentation agrémenté de plantation très diverses qui tendent toutefois à le dissimuler depuis la rue.



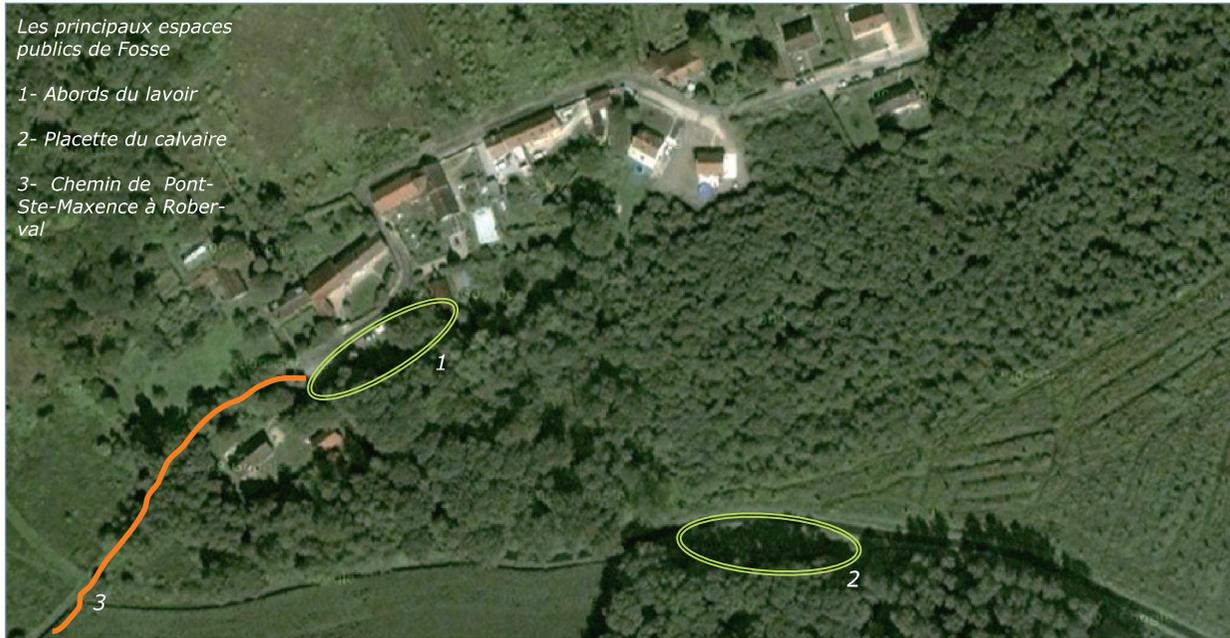
Le projet de création d'une maison communale à la confluence des trois cavées de Noël-Saint-Rémy et de la perspective du château recouvre là aussi une dimension symbolique particulière. Toutes les conditions semblent réunies pour faire de cet équipement un espace partagé et bien ancré dans l'histoire et la géographie de la commune.

Les principaux espaces publics de Fosse

1- Abords du lavoir

2- Placette du calvaire

3- Chemin de Pont-Ste-Maxence à Roberval



• A Fosse

Le hameau est desservi par une voie unique qui épouse la forme en V dessinée par le cône de déjection du vallon. Etroite dans la partie ancienne, elle serpente entre les bâtisses sans accotement, lui conférant un statut très résidentiel et intimiste.

Malgré sa taille réduite, Fosse possède une petite place-carrefour qui se donne à lire davantage comme une excroissance de l'accotement gagnée sur l'espace du marais. Sa position en tête de hameau, au débouché de la cavée en fait toutefois un lieu d'articulation assez judicieux.

A l'écart, le lavoir et le ruisseau qui le tangente ont incité la commune à préserver ici et à y aménager un espace ouvert à tous où l'eau dans ses différentes expressions est visible et appréhendable.



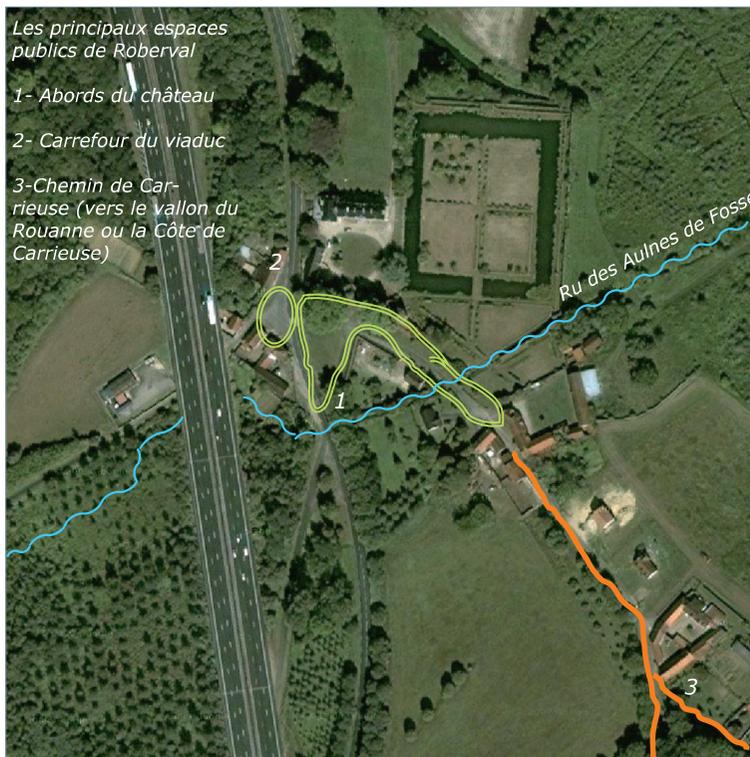
S'ouvrant sur le marais, cette petite place engazonnée occupe une situation d'interface entre le hameau et le coeur du vallon et assure ainsi une fonction de seuil.



La place se prolonge par le carrefour des chemins ponctué par deux tilleuls taillés, invitant à s'engager dans la cavée de Fosse.

• Roberval et Carrireuse

Le carrefour routier articulant les routes de Fosse et de Noël-Saint-Rémy avec la route du vallon (RD100) a perdu de son autorité spatiale depuis le passage de l'autoroute, mais la noblesse du lieu reste encore lisible à travers les platanes qui accompagnent le tracé de la route et les deux platanes monumentaux qui marquent le domaine du château. Malgré l'univers très routier de ce secteur, ces escortes végétales assurent une médiation opportune avec l'ouvrage du viaduc et apportent une échelle et un sens à ce site de carrefour. La persistance du café confirme le statut d'espace public, de rencontre et de convivialité affirmée ici par la surlargeur de la route qui dessine une sorte de placette. Cet espace minéral répond au petit parvis engazonné qui sert l'accès principal du château et en permet une mise en scène simple et efficace ne rentrant pas en concurrence avec le monument. Ce traitement « champêtre » se prolonge le long du chemin des Carrieuses, sans excès d'aménagement, confortant là aussi une ambiance rurale très pertinente où l'eau se donne à voir et à entendre.



Chemin de Carrireuse, les abords du château bénéficie d'un traitement en cohérence avec le parc. Les accotements en herbés et les quelques arbres qui ponctuent la voie prolongent l'ambiance jardinée du parc imposant là une ambiance résolument rurale en parfaite adéquation avec le cadre bâti ancien.



Fortement démantelée par les tracés routiers, l'ancienne place du château n'est plus réellement visible comme un espace public. Seuls les platanes évoquent l'idée d'un lieu singulier. L'enrobé de la chaussée déborde sur toute l'emprise du carrefour, léchant au plus près les seuils des habitations.



La présence du viaduc et l'exposition directe à la voie n'ont pas totalement découragé les habitants. L'appropriation du seuil par les plantations témoignent ici d'un attachement au lieu.



Guidon a préservé un accès privilégié à l'espace du marais, dévoilant l'intimité du val de Rouanne. Une sente puis une petite placette s'ouvrant sur le marais permettent d'atteindre le lavoir en cours de restauration.

- Malgré la grande proximité de l'autoroute et le passage de la RD 100, Guidon reste un hameau très habité qui offre des espaces publics plutôt qualitatifs. Le piémont qui lui fait face et qui s'adosse à l'A1 a fini par constituer, faute d'entretien, un cordon arboré qui impose à cette séquence une rive très végétale. Lors des travaux de remaniement du réseau opérés à l'occasion de la création de l'autoroute, une portion du tracé primitif de la RD 100 a été conservée pour faciliter et sécuriser une partie de la desserte des habitations. Cet élargissement a permis d'aménager une contre-allée plantée qui affirme le caractère « habité » et villageois du hameau et agrmente ainsi la séquence routière. Les accotements enherbés qui jalonnent cette séquence constituent aussi un vocabulaire pertinent. A l'arrière du tissu bâti, la récente reconquête du lavoir et de ses abords propose un lieu charmant où l'eau courante est enfin à portée de main.

- Moru se développe le long d'une voirie minérale sans grande qualité. La voie qui dessert le petit quartier pavillonnaire au débouché de la Cavée du Roi n'a pas donné lieu à un traitement spécifique malgré cette position d'interface avantageuse avec ce vallon pittoresque dont la valeur patrimoniale est pourtant reconnue. Les abords du tunnel permettant la liaison vers Guidon ont fait l'objet d'un petit aménagement et de plantations un peu désordonnées, voire sans grande cohérence.



L'ancienne route a été conservée, constituant une sorte de contre-allée assurant aux riverains un refuge sécurisé. La desserte du car y est d'ailleurs assurée. La banquette engazonnée qui sépare l'ancien tracé du nouveau a été mis à profit pour installer une ligne de pruniers qui accentue un peu plus le caractère urbanisé du hameau.



POINTS DE VUE, REPÈRES ET AIRES VISUELLES

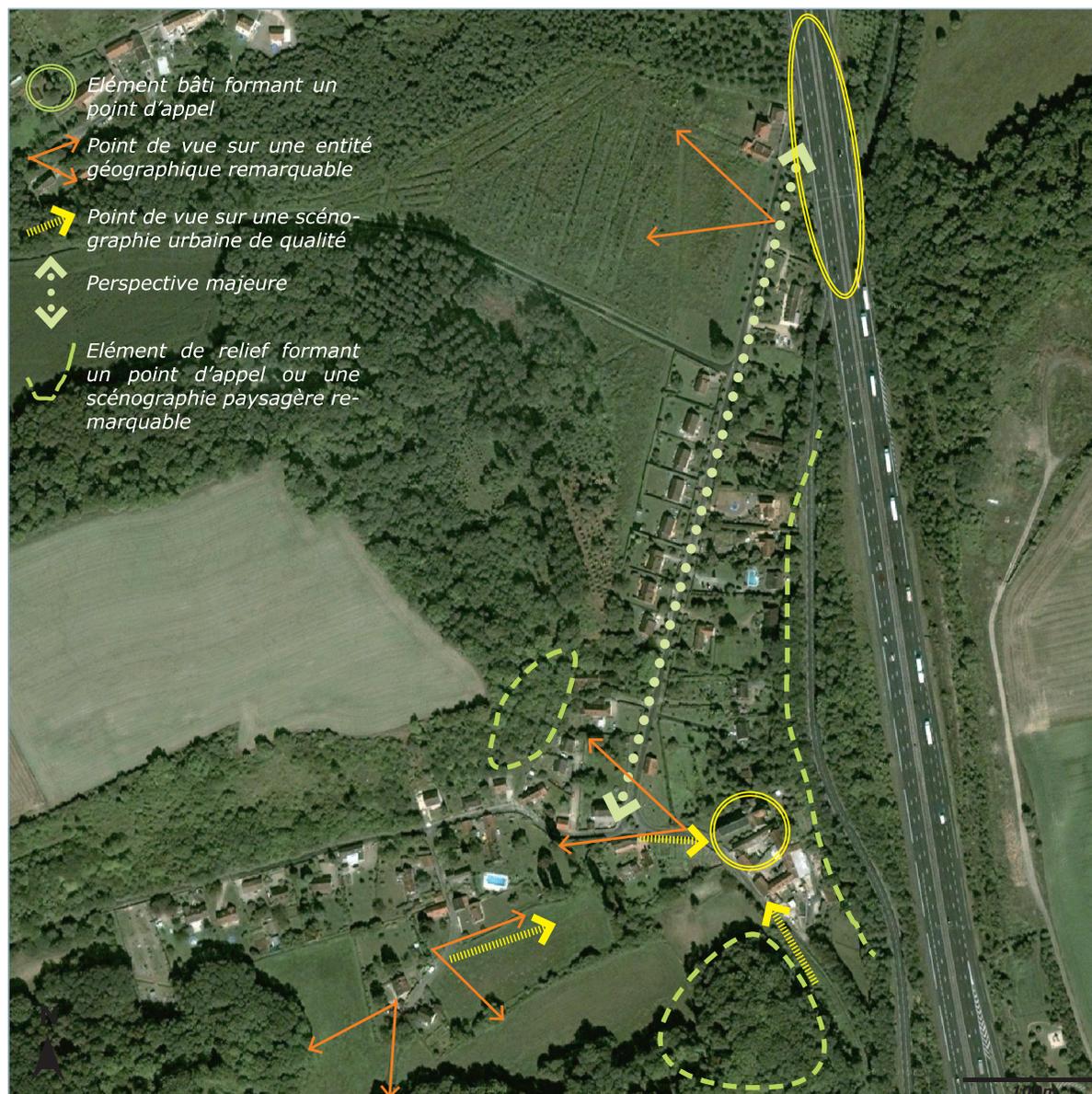
Des aires visuelles limitées, quelques points de vue remarquables

La configuration du fond de vallon allié à la compacité du tissu bâti et à la densité de la végétation constituent des opacités qui limitent les aires visuelles et les points de vue à l'intérieur de l'enveloppe urbanisée. Dans l'ensemble, les hameaux ne profitent pas de grande profondeur de champs et les points de vue restent souvent très cadrés.

- Noël-Saint-Rémy est plus riche en la matière, profitant de la perspective du château, du dégagement visuel opéré par la carrefour du calvaire, depuis lequel les coteaux environnants deviennent perceptibles. L'interruption du tissu bâti autour de la mairie ménage selon la taille et la densité du couvert boisé (peupleraie) une aire visuelle sur le marais et le développé lointain des coteaux. Depuis les dernières extensions du bâti sur cette rive de rue, cette large fenêtre s'est réduite et quelques peu affadie. A terme, elle sera de toute évidence opacifiée par l'urbanisation.

Cavée Martine, un grand pré ouvert offre une vision inattendue et unique sur le clocher de l'église dominée par son coteau. Aux limites du village enfin, au bout de la cavée, l'aire visuelle s'allonge dans la profondeur du vallon qui dessine ici une petite clairière.

- A Fosse, le coteau ouvert qui domine le noyau ancien ménage encore une respiration dans cet environnement très boisé mais la friche gagne et tend à restreindre cette aire visuelle d'appréhension du paysage de ce versant.



Noël-Saint-Rémy



Au débouché de la cavée Martine persistent encore des espaces plats et ouverts qui laissent le paysage des coteaux s'exprimer.



L'église et l'ancien prieuré Saint-Nicolas adossés au coteau composent une scénographie pittoresque qui conforte l'identité rurale de Noël-Saint-Rémy.

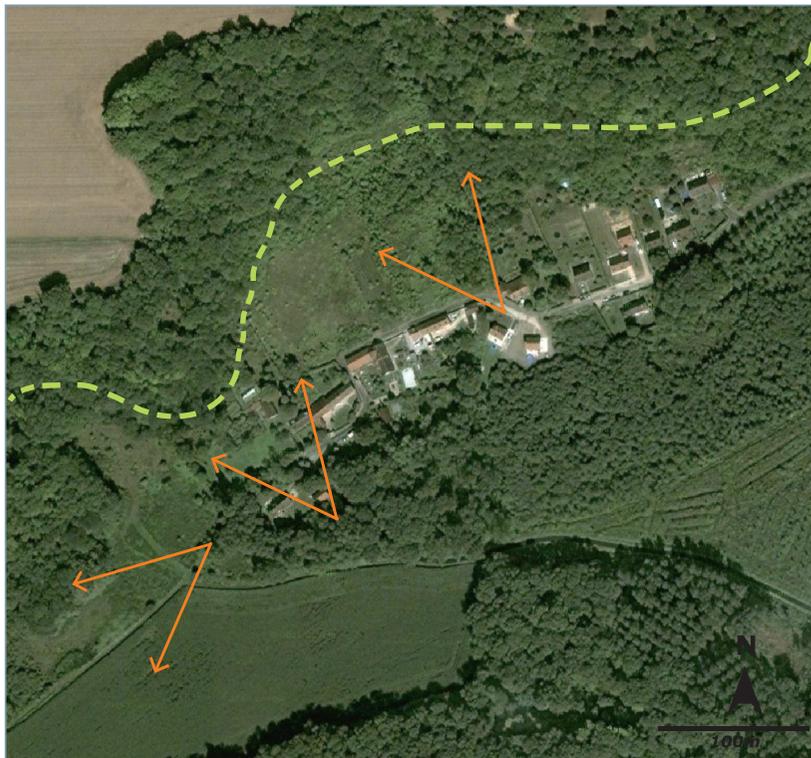
Le viaduc habite à de nombreuses reprises les horizons des vallons. Il constitue à ce titre un élément de repère, un événement particulier de paysage propre à ce site. S'il est facteur de nuisances et a produit un traumatisme dans l'environnement, il est également devenu à la longue, un monument exceptionnel qui participe à l'identité visuelle de Roberval.



Au sud du village, entre le tissu bâti et la couverture boisée du coteau persistent des espaces ouverts qui dégagent une profondeur de champ appréciable dans cet environnement où les aires visuelles sont souvent raccourcies.

Dans le système paysager étriqué des vallons, la cavée Martine comme celle de Fosse permettent d'ouvrir des champs visuels appréciables livrant au regard les formes adoucies du relief des thalwegs.

Le tracé au cordeau de la perspective du château inscrit une grande dimension dans le paysage souvent fermé du vallons de Fosse et de Noël-Saint-Rémy. L'escorte végétale exacerbe la distance et l'effet interminable de la route.

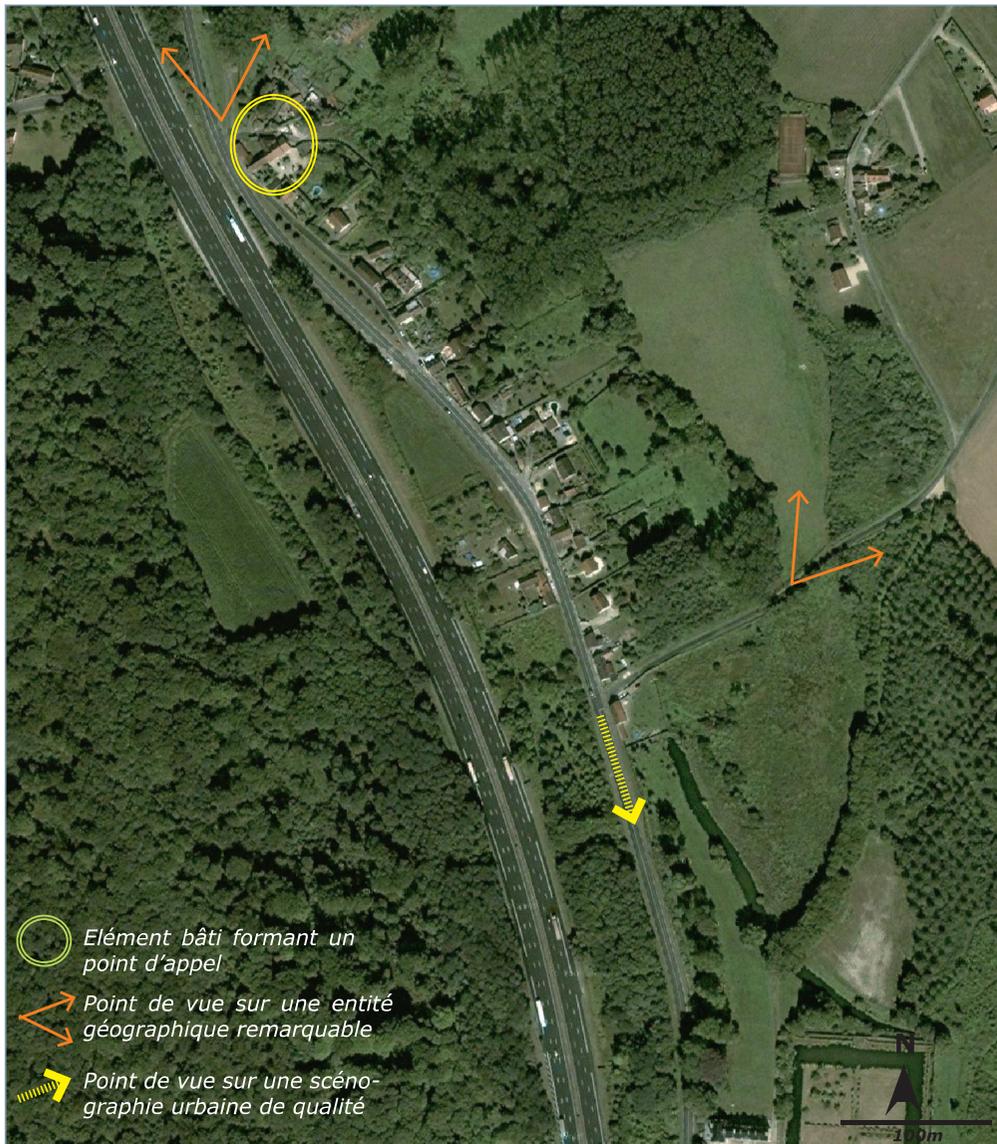


Fosse



La place du calvaire de Fosse ménage une aire de recul qui permet l'appréhension du hameau et de son site de coteau. Sans être réellement remarquable, le point de vue révèle l'identité paysagère de l'ensemble urbanisé et son insertion «au chausse-pied» entre coteau et marais et décrit une silhouette bâtie pittoresque.

-  Élément bâti formant un point d'appel
-  Point de vue sur une entité géographique remarquable
-  Point de vue sur une scénographie urbaine de qualité
-  Élément de relief formant un point d'appel ou une scénographie paysagère remarquable



Guidon

- A Guidon, seul le point de vue vers le parc du château est à verser au patrimoine visuel de la commune. Au hasard d'une échancrure dans le corridor bâti apparaît furtivement le mont Catillon, mais cette perception épisodique et partielle ne forme à aucun un point de vue remarquable et composé.



Les relations visuelles au vallon du Rouanne sont extrêmement rares à Guidon. Dommage, car les séquences de paysage qui émergent par delà les jardins sont souvent pittoresques et instructives sur la dimension géographique de la vallée.



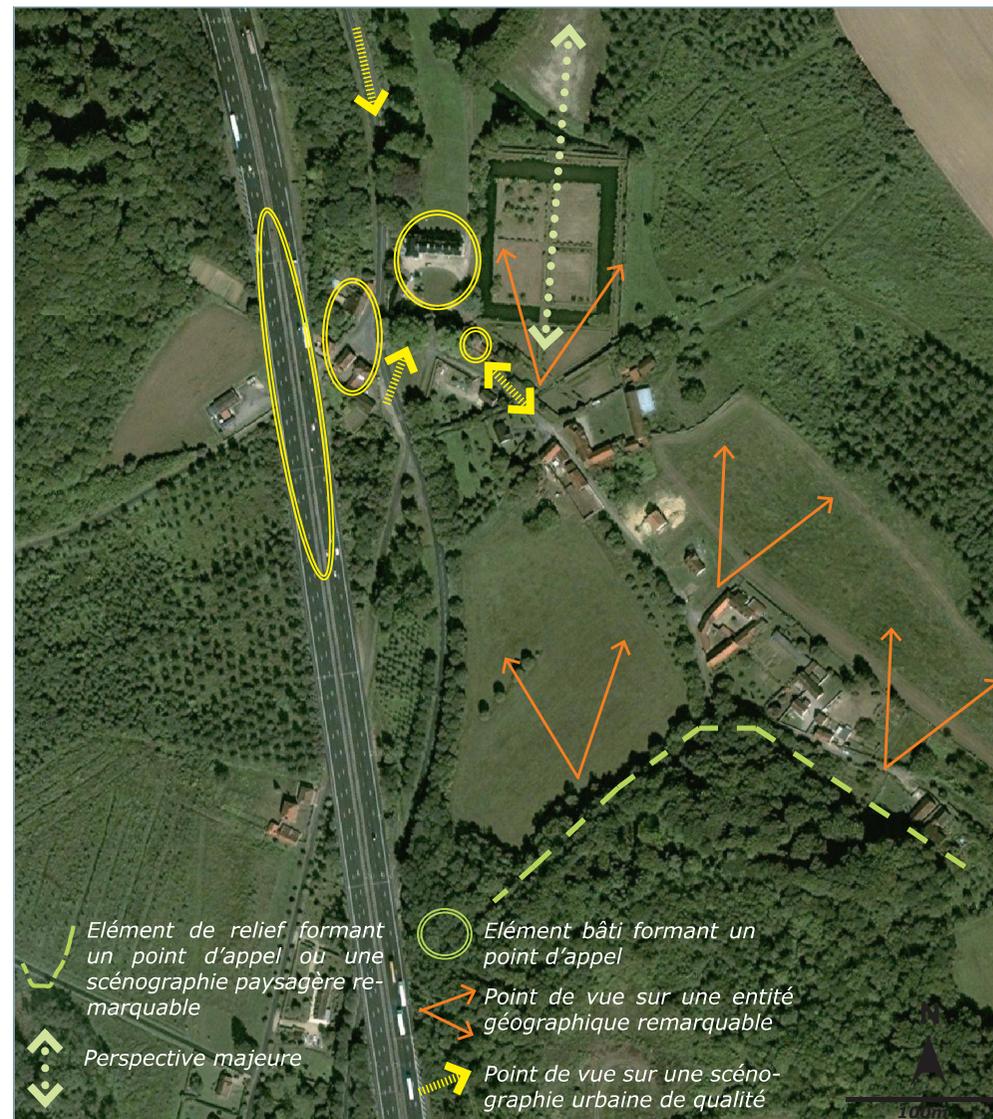
La fermette qui borne au nord le hameau marque fortement le paysage de la séquence routière et opère comme un élément très efficace de la composition du seuil urbain. Un élément qui mérite une grande attention dans son évolution.

- Roberval bénéficie en partie de la perspective de la rue de l'Église mais également du dégagement du parvis engazonné face aux grilles du château. La scénographie, malgré la présence du viaduc reste ici très expressive et participe à la qualité du seuil urbain. Par-delà le jardin et les douves du château, il existe un point de vue remarquable sur le mont Catillon, rare moment où cet événement topographique se donne à voir dans le paysage du vallon et où une relation s'établit avec le domaine du château avec lequel il a entretenu pendant un temps, des relations particulières.

- Carrieuse grâce à sa position à flanc de coteau ménage ponctuellement des perméabilités vers la vallée du Rouanne, essentiellement à l'extrémité sud du hameau, mais il faut faire l'effort de les chercher par-delà les clôtures et la végétation. En contre-bas du chemin, les constructions récentes ont en partie opacifié les dernières relations visuelles franches vers cette entité géographique.



Le parc du château conserve encore des relations visuelles privilégiées avec le grand paysage du val de Rouanne. La relative transparence des limites du domaine livrent pour les plus curieux, des scènes de grande qualité, aussi en premier plan que dans l'horizon délimité par la végétation et le relief.



Roberval et Carrieuse



Les éléments architecturaux du château enjolivent de nombreuses scènes du hameau de Roberval. Le colombier et ses platanes constituent des scènes toujours très pittoresques.



Bien que localisé sur le territoire de Rhuis, le grand coteau est du Rouanne ménagé de nombreuses situations d'appréciation du hameau de Roberval. Un patrimoine visuel intercommunal à préserver !



Repère et évocation d'un événement insolite, les grands arbres de parc dont la frondaison bascule sur le paysage de la route occupent dans cette situation d'articulation entre Guidon et Roberval, une place essentielle dans la scénographie urbaine du village.

•A Moru, la configuration des lieux ne permet pas de points de vue notables, à l'exception de la rue en impasse desservant le lotissement en direction de la Cavée du Roi qui s'ouvre progressivement, offrant un paysage agricole encerclé par des coteaux et un marais épais.

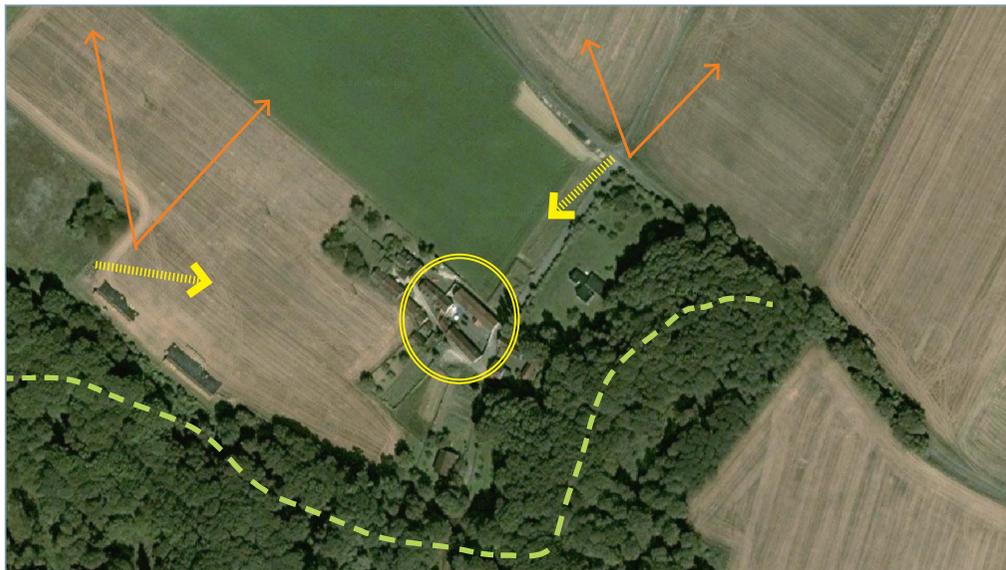


Un rapport au grand paysage limité à la Cavée du Roi.



Moru

-  *Elément bâti formant un point d'appel*
-  *Point de vue sur une entité géographique remarquable*
-  *Point de vue sur une scénographie urbaine de qualité*
-  *Elément de relief formant un point d'appel ou une scénographie paysagère remarquable*



Ferme de Fond Maillet

• Au Fond Maillet, le patrimoine visuel est à l'image de l'ouverture du paysage, étendue, panoramique, profonde. Le chemin Pontois reste un vecteur d'appréhension du paysage du plateau mais aussi de la forêt. Le noyau bâti occupe une place expressive entre ces deux entités, parfaitement mis en valeur dans son site de vallon et se donnant à voir dans son entièreté.

Le point de vue vers le nord et le chemin d'Harcelay est également remarquable, participant à la qualité de cette scénographie réussie.

-  *Élément bâti formant un point d'appel*
-  *Point de vue sur une entité géographique remarquable*
-  *Point de vue sur une scénographie urbaine de qualité*
-  *Élément de relief formant un point d'appel ou une scénographie paysagère remarquable*



Le Fond-Maillet entretient une relation visuelle directe avec le grand paysage du plateau.



Le chemin Pontois dévoile un point de vue très expressif sur la ferme d'Harcelay et son adossement au massif forestier.

